

ACTION N° 116: la pilule d'amaigrissement ALLI® (Orlistat 60 mg) de GSK en vente libre. Attention aux dérives ! (5/2009) [LLG 62, juin 2009](#)

Quand le médecin n'est plus requis pour une prescription, le rôle de conseiller du pharmacien prend toute son importance. Parfois, cela doit le conduire à refuser de vendre un produit à une personne qui n'entre pas dans les critères pour le prendre. C'est le cas de Alli®, une pilule amaigrissante destinée aux adultes avec un IMC supérieure ou égal à 28. Malheureusement, même les enquêtrices de TEST SANTE âgées de respectivement de 17 ans avec un IMC de 21 et adulte avec un IMC entre 24 et 25 ont pu en obtenir facilement. www.test-achats.be

La prise d'ALLI® ne peut dépasser 6 mois et il est recommandé de le stopper si aucun effet n'est constaté après 12 semaines. D'après cette enquête reprise dans Le Soir du vendredi 26 mars 2010 (www.lesoir.be), certains pharmaciens ont refusé de vendre Alli® quand ce n'était pas indiqué ou accompagnaient le produit de conseils essentiels, notamment sur les effets secondaires. Mais une majorité d'entre eux semblaient vendre le produit sans aucun discernement. 7 pharmaciens sur 35 demandaient si on prenait d'autres médicaments ou si on souffrait d'autres affections. La moitié vendait illégalement à une mineure et deux tiers à une personne non obèse. Une majorité n'expliquait pas qu'il fallait suivre un régime, qu'une carence en vitamines était fréquente,... La fonction conseil du pharmacien, récemment honorée, est encore à améliorer !